



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Assemblée générale annuelle de la Coalition

PLUS DE 5 300 POSTES À COMBLER D'ICI LA FIN 2012

Des perceptions qui s'améliorent mais certains préjugés persistent encore

Montréal, le 8 juin 2010 – Lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu hier, la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages a présenté les résultats du sondage 2010 sur les besoins de main-d'œuvre dans les cabinets qui démontrent plus de 5 357 postes de professionnels certifiés (agents, courtiers et experts en sinistre) et non certifiés (souscripteurs) seront à pourvoir d'ici la fin de 2012.

Par ailleurs, comme dans le précédent sondage réalisé en 2008, les résultats démontrent que les employeurs sous-estiment le nombre de départs à venir. On peut donc s'attendre à un nombre d'embauches plus élevé que celui projeté.

« Que ce soit pour pallier aux départs à la retraite de professionnels en assurance de dommages ou pour appuyer la croissance de l'industrie, les besoins de main-d'œuvre grandissant démontrent que l'industrie doit prendre la situation au sérieux et se mobiliser afin d'être en avant-plan d'autres secteurs économiques qui ont, eux aussi, de grands besoins », souligne M. Robert LaGarde, président de la Coalition.

Postes à combler par catégorie de professionnel

	2010	2011	2012*
Agent en assurance de dommages	490	303	498
Courtier en assurance de dommages	877	1 007	1 087
Expert en sinistre	216	215	271
Souscripteur	122	119	152
Total	1 705	1 644	2 008

*Extrapolation selon les embauches et les prévisions d'embauche (régression linéaire)

Des perceptions qui s'améliorent

Selon un sondage Omnibus réalisé auprès de 1015 répondants âgés de 18 ans et plus du 15 au 19 avril dernier, on remarque que l'opinion du public envers les professionnels œuvrant en assurance de dommages s'est améliorée de 5 % depuis deux ans passant de 52 % en 2008 à 55 % en 2010. Depuis 2006, c'est 25 % de plus.

Par ailleurs, le nombre de répondants ayant une opinion négative des professions en assurance de dommages (ennuyantes et routinières ou avec très peu de débouchées) a diminué de 20 % au cours des deux dernières années, passant de 24 % à 20 %. Comparativement à 2006, il y a 50 % de moins de répondants qui ont une opinion négative des professions en assurance de dommages.

Par contre, certains préjugés persistent encore. En effet, 14 % des répondants croient toujours que le travail d'un professionnel consiste à faire du porte-à-porte pour offrir des produits en assurance de dommages, comparativement à 11 % en 2008 et à 10 % en 2006.

« C'est une fausse perception à laquelle l'industrie doit poursuivre son travail de concert et en partenariat avec la Coalition pour revaloriser l'image de la profession auprès du public et de sensibiliser les candidats aux possibilités de carrière de qualité dans le but de faire tomber de vieux tabous qui tiennent plus la route depuis longtemps », explique le président de la Coalition.

Élection à la Coalition

Conformément à l'article 15.4 du règlement de la Coalition la candidature, soulignons qu'une candidature pour le poste d'administrateur issu des cabinets d'expertise en règlement de sinistres a été rejetée car celle-ci a été reçue le 25 mai, après la date limite de réception.

Au terme de la mise en candidature, le 21 mai dernier, une seule candidature pour chacun des postes a été reçue, soit :

- M. Jonathan Caron, pour le poste d'administrateur issu des cabinets d'expertise en règlement de sinistres ;
- M^{me} Johanne Lamanque, pour le poste d'administrateur issu des cabinets de courtage ;
- M. Ron Pavelack, pour le poste d'administrateur issu des assureurs à courtiers ;
- M. Sylvain Simard, pour le poste d'administrateur issu des assureurs directs.

Conformément au premier paragraphe de l'article 15.1 du règlement de la Coalition, ces administrateurs sont élus par acclamation.

À propos de la Coalition

À l'initiative de la Chambre de l'assurance de dommages et grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'industrie, c'est en 2002 que la Coalition a été créée. Sa mission est d'intéresser davantage de candidats aux possibilités de carrière en assurance de dommages et de revaloriser l'image des professionnels qui y œuvrent.

- 30 -

Source : Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Renseignements : Nina Tourigny
Agente de communications
Téléphone : 514 842-2591
1 800 361-7288
Courriel : ntourigny@chad.qc.ca